

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2005008**

**OBJET : Classement dans le domaine privé de la Ville d'Aubervilliers d'une partie de l'impasse Jean Jaurès d'une superficie de 243 m<sup>2</sup> incluse dans le périmètre de l'opération immobilière devant se réaliser sur le site N° 2 de la ZAC EMILE DUBOIS.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du commissaire-enquêteur émettant un avis favorable,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

Article unique : Décide de déclasser du domaine public de la Ville d'Aubervilliers une partie de l'impasse Jean Jaurès à Aubervilliers et de la classer dans le domaine privé de la Ville.

Le Maire.